

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 210-2018

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.576

Déposée le: 10.09.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Schindler (Bern, PS) (porte-parole)
Ammann (Bern, LG)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la police et des affaires militaires

Classification: –



Comment certains choix entourant les interventions de police sont-ils opérés ?

Il arrive régulièrement que la perception d'une intervention par les personnes présentes diffère de la version donnée par la police. De tels malentendus ne devraient à l'avenir plus se reproduire.

Afin d'expliquer à la population la manière d'agir de la police, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels critères doivent être remplis pour que le Conseil-exécutif demande qu'une enquête indépendante soit réalisée sur une intervention de police ?
2. Sur la base de quels critères les chefs ou cheffes d'intervention optent-ils pour une stratégie d'escalade ou de désescalade ?

Destinataire

- Grand Conseil